



Signature du protocole de recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes relatives à l'enfance en danger

Monique Gibotteau, vice-présidente du Conseil général chargé des Solidarités et de l'Action sociale, signe ce mercredi 24 octobre le protocole de recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes relatives à l'enfance en danger dans le département.

La protection de l'enfance en Loir-et-Cher

La protection de l'enfance est une des compétences phares du Conseil général. C'est en ce sens que le Loir-et-Cher s'attache à mobiliser les moyens les plus innovants et les mieux adaptés pour accompagner enfants et familles en difficulté dans les meilleures conditions.

En 2011, dans le département, 6 374 enfants ont été concernés par une intervention du Conseil général au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et 944 informations préoccupantes ont été reçues par la cellule de recueil de ces informations qui a décelé parmi ces informations 765 cas d'enfants en danger ou en risque de danger.

Une politique de prise en charge mais aussi de prévention des risques

Dans sa politique Enfance Famille, le Département veille à assurer une prise en charge optimale des enfants mais il s'engage aussi et surtout à mettre en place un dispositif de prévention performant afin d'agir au plus tôt auprès des familles pour garantir aux jeunes un avenir serein et équilibré.

Pour cela, le Conseil général a mis en place une cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) ainsi qu'un observatoire de la protection de l'enfance (ODPE). Ces deux organismes permettent de mieux connaître les différentes situations familiales.

Ainsi, la CRIP et l'ODPE permettent aujourd'hui de mieux décoder les situations de danger et ce, notamment grâce aux actions d'information partenariales mises en place sur le terrain auprès de chacun des acteurs de la protection de l'enfance.

Le protocole concrétise un engagement réciproque

Le partage des informations recueillies avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance permet à tous d'être informé pour mieux adapter son intervention et renforcer l'efficacité des actions de chaque partie prenante.

C'est dans ce perpétuel objectif de partage qu'est revisité le protocole de recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes relatives à l'enfance en danger dans le Loir-et-Cher.

Cette signature permet d'actualiser le protocole mais aussi de l'étendre à de nouveaux signataires œuvrant dans le champ médico-social et sanitaire : les 3 centres hospitaliers du Département, le Conseil de l'Ordre des médecins et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cet engagement réciproque sur les modalités de traitement des informations préoccupantes démontre la volonté commune de réaliser un travail interinstitutionnel dans l'intérêt des familles du département.

Contact presse : Amélie Lataste - amelie.lataste@cg41.fr

06 88 04 42 52 - 02 54 58 54 60